

LA CHARTE du RÉSEAU GEM

Les activités du GEM sont le réseautage économique et d'affaires.

I . COMPOSITION DU GROUPEMENT

- C'est un réseau de professionnels dont l'objectif est de se recommander les uns les autres auprès des clients et des connaissances de chacun.
- Chaque membre a une activité professionnelle propre ; il ne peut pas y avoir deux activités identiques au sein du réseau, afin d'éviter la mise en concurrence des membres entre eux.
- Chaque membre cooptera un ou plusieurs professionnels de confiance afin d'élargir le groupe à de nouvelles activités
- Autre mode de cooptation : les réunions élargies....
- Le groupement oscillera entre trente et quarante membres à maturité.

II . ORGANISATION DU GROUPEMENT

- Le bureau est l'organe exécutif.
- La réunion est l'organe de proposition, de diffusion, de discussion, d'échange et d'activité entre tous les adhérents.
- Le modèle de fonctionnement du groupement est éthique et solidaire ; le GEM revendique également la transparence organisationnelle.
- Un(e) membre peut être exclu(e) du GEM au bout de trois réunions non excusées par trimestre.
- Chaque décision est prise à 80% des votes des membres présents lors des réunions. Le bureau peut représenter au vote une décision prise précédemment.

III. NOS ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DE NOS CLIENTS

- Conseiller des solutions adaptées à la situation et aux besoins de chaque client ;
- Etre 100% à l'écoute du client ;
- Rester joignable par email ou téléphone, et rappeler chaque contact dans un délai maximum de 48h.

IV. NOS ENGAGEMENTS INTERNES

- Rester joignable par email ou téléphone, et répondre à son correspondant dans un délai maximum de 48h ;
- Prévenir le groupement en cas d'absences aux réunions ;
- Régler ses cotisations en début de trimestre ou mensuellement par virement bancaire ;

- Dire ce que l'on fait, et faire ce que l'on dit ;
- Pour une intégration, mail au président et copie aux membres du bureau. Il est reçu au moins par deux membres du bureau, le Président, ou vice-présidente, secrétaire ou trésorier, ainsi que l'animateur de la branche concernée par son activité. Puis Validation ou pas de l'intégration par le bureau. Le postulant est ensuite invité par le Président à participer à deux réunions en tant qu'observateur. A l'issue des deux réunions, tous les membres du Gem décident de valider ou non son entrée dans le Gem. En cas d'opposition d'un seul membre du Gem, l'intégration au Gem ne se fera pas. Le postulant sera prévenu par mail, qu'il soit validé ou pas. Dans les conditions fixées dans les statuts.

V. NOS ENGAGEMENTS D'ACTIVITE DANS LE RESEAU

- Entre chaque réunion, chaque membre dans le cadre de son activité professionnelle, s'engage à parler du Gem, ou à présenter le Gem, à chaque fois qu'il en a la possibilité, auprès de ses clients ou prospects. Il tiendra à jour à cet effet un support de contacts, afin de créer une émulation au sein du réseau.
- A chaque réunion, si une affaire a été réalisée entre des membres du Gem, le binôme sur l'affaire peut et doit en faire part aux autres membres.
- Nous relevons le nombre de cartes de visites et de contacts réalisés ainsi que le nombre d'affaires signées entre les membres, et non pas le chiffre d'affaires généré.
- Le réseau Gem parie sur l'activité quantitative et qualitative entre ses membres, basée sur la confiance et un travail de qualité chez les clients.
- Le Gem fonde son activité pour le long terme, et exclut toutes récompenses de podium qui génère une compétition tournée sur le réseau, plutôt qu'à la satisfaction du client.